Information réglementée

Déclaration du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social au 28 février 2019

Conformément à l'article L.233-8 II du Code de Commerce et à l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Toulouse, le 6 mars 2019

Nombre total d'actions composant le capital social : 1 356 811

Nombre total de droits de vote :

Brut (1) : 1 357 261
NET (2) : 1 302 465

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social.

(2) Le nombre total net de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social déduction faite des actions privées de droit de vote (actions auto-détenues notamment).

Aux seuils prévus par la loi, s'ajoute l'obligation statutaire de franchissements de seuils suivante: « Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil de déclarer à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette personne devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, des précisions auxquelles il est fait référence au 3ème alinéa de l'article L. 233-7 I du Code de Commerce.
Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison jusqu'au seuil de 5 % prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce. A compter du franchissement du seuil de 5 % précité, une déclaration doit être effectuée dans les conditions identiques à celles mentionnées ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse quelle qu'en soit la raison. »

À propos du Groupe IGE+XAO
Depuis plus de 32 ans, le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie « Product Lifecycle Management » (PLM) et de simulation dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les sociétés à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM/Simulation est appelé « CAO/PLM/Simulation Électrique ». IGE+XAO représente 360 personnes dans le monde réparties sur 30 sites et dans 20 pays ainsi que plus de 91 610 licences diffusées dans le monde. IGE+XAO est une référence dans son domaine. Pour tout complément d'information : http://www.ige-xao.com. Suivez-nous sur Twitter @igexao_corpo.

Contacts IGE+XAO
IGE+XAO, 16 boulevard Déodat de Séverac – CS 90 312 – 31 773 COLOMIERS CEDEX
Téléphone : +33 (0)5 62 74 36 36 – Fax : +33 (0)5 62 74 36 37
Site Web : www.ige-xao.com
Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris – Compartiment B – Indice CAC Mid & Small® – ISIN FR 0000030827
Relations Investisseurs : Alain Di Crescenzo (Président Directeur Général) +33 (0)5 62 74 36 36
Contact presse : Rozenn Nerrand-Destouches : +33 (0) 5 62 74 36 02